

# Charte du réseau des musées du roannais

## IDENTITÉ DU RÉSEAU :

### Statut :

Le réseau est composé de membres adhérant moralement à la présente charte. À la date d'élaboration de la présente charte le réseau ne possède pas de statut juridique formel. Son fonctionnement dépend de la participation de ses membres.

### Contexte de création du réseau :

Ce réseau de musées est en construction depuis 2012. Le but est de fédérer et animer des musées situés dans le bassin roannais. Cette mise en réseau est initiée et accompagnée par l'Université Jean Monnet de Saint Etienne (IUT de Roanne), dans le cadre d'un projet « Université citoyenne et solidaire » soutenu par la Région Rhône-Alpes, ainsi que par le conseil local de développement de Roannais Pays de Rhône-Alpes.

### Contour géographique :

(citation de Monsieur Robert Bouiller ancien conservateur du musée Alice Taverner d'Ambierle)

Le Roannais, centré sur la ville de Roanne et le fleuve Loire, constitue un « bassin de vie » qui, par la géographie physique et humaine, l'histoire territoriale et surtout les activités économiques, a toujours dépassé son cadre administratif :

- Au nord, et d'abord par les relations fluviales, jusqu'à Marcigny et Saint-Yan ;
- À l'est, vers les cités du département du Rhône (Amplepuis, Cours, Thizy), notamment par l'industrie textile ;
- À l'ouest, l'attraction roannaise s'est nettement exercée sur les populations de la Montagne Bourbonnaise ;
- Au sud-ouest, le canton de Saint-Just-en-Chevalet, et à ses confins la ville de Cervières, ont joué un rôle important dans les échanges avec l'Auvergne ;
- Au sud et sud-est enfin, une alliance touristique récente vers les Montagnes du matin Foréziennes et Roannaises (Panissières et Bussières) a prolongé les relations anciennes avec Tarare et la métropole lyonnaise.

## COMPOSITION DU RÉSEAU :

### Les membres fondateurs du réseau :

- Ambierle, le musée Alice Taverner
- Amplepuis, le musée Barthélémy Thimonier
- Bussières, le musée du tissage et de la soierie
- Cervières, la maison des Grenadières
- Charlieu, le musée hospitalier et le musée de la soierie
- Le Crozet, le musée des arts et traditions populaires du vieux Crozet
- Panissières, le musée de la cravate et du textile
- Roanne, le musée Joseph Déchelette
- Saint-Nicolas-des-Biefs, musée du verrier
- Saint Yan, le futur musée-atelier de l'aéronautique
- Thizy, l'écomusée du Haut-Beaujolais
- Villerest, le musée de l'heure et du feu

Le réseau se compose de membres (musées et structures patrimoniales) et de partenaires (permanents ou occasionnels), valorisant des ressources patrimoniales inhérentes au territoire du réseau. Ils sont des témoins des spécificités territoriales, de son identité (culturelle, sociale, économique...).

Ces structures se reconnaissent dans la définition du musée de l'ICOM (Conseil International Des Musées), qui fait référence dans la communauté internationale :

*« Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. »*

## OBJECTIFS DU RÉSEAU :

### Objectifs internes :

- Favoriser les relations et l'interconnaissance par des contacts entre les membres (réunions, formations, courriels...).
- Échanger ses compétences, savoir-faire, difficultés... entre membres afin de monter en qualité scientifique et professionnelle.
- Mutualiser et confronter ses expertises sur des solutions à des problèmes inhérents aux membres (muséographie, communication, inventaire, conservation...).
- Partager et concevoir des outils, des documents de communication communs, et des documents de travail techniques facilitant l'exercice des métiers inhérents aux structures membres.
- Possibilité, grâce aux inventaires et à l'interconnaissance, de co-construire des échanges d'objets, des expositions, une communication, des études/recherches, des publications communes...

- Nécessité de désigner un modérateur pour le site portail internet par décision des membres du réseau.

#### **Objectifs externes :**

- Valoriser la lisibilité et la connaissance des collections des membres par les publics.
- Favoriser une dynamique culturelle commune (expositions temporaires, activités pédagogiques, développement culturel...).
- S'associer ou collaborer avec diverses personnes morales ou physiques dont les compétences et/ou savoir-faire correspondent aux objectifs du réseau.
- Favoriser la création et le fonctionnement d'une plateforme d'émergence de projets culturels dans le territoire.

### **PRINCIPES FONDATEURS :**

#### **Engagements des membres :**

- Chaque membre s'engage à respecter les autres membres du réseau ainsi que ses partenaires.
- Chaque membre doit être attentif et solidaire face aux demandes de chaque structure.
- Chaque membre s'engage à être actif au sein du réseau, pour le faire vivre, dans la limite de ses moyens, capacités, ressources, budgets.
- Chaque membre s'engage à nommer au moins un délégué titulaire et un suppléant pour le représenter dans le réseau.
- Chaque membre s'efforcera de participer au minimum à deux réunions annuelles plénières, et, dans la mesure du possible à d'éventuelles sessions de formations (lieu de réunion choisi par roulement).
- Chaque membre veillera à la qualité scientifique et professionnelle de sa démarche.
- Chaque membre s'engage à valoriser les collections, expositions temporaires, activités... des autres membres du réseau auprès des publics.
- Chaque structure patrimoniale et partenaire contribuera à la mutualisation de ressources et à la recherche de moyens financiers publics ou privés.

#### **Sécurisation des membres :**

- Les contributions des membres aux travaux du réseau sont gratuites et libres. Chaque membre conserve la propriété intellectuelle des contributions qu'il met à disposition au sein du réseau.
- Toutes les décisions relatives au fonctionnement et aux activités du réseau (adhésion, radiation, budget...) font l'objet d'une délibération démocratique et d'un vote à la majorité simple. Chaque structure patrimoniale membre du réseau possède une voix.
- Chaque membre et partenaire peut à tout moment se désengager du réseau, sous réserve de ne pas porter préjudice à des projets collectifs en cours et d'en informer le réseau au préalable dans un délai raisonnable.

**Adhésion au réseau :**

- Pour les structures patrimoniales : l'adhésion au réseau est ouverte à toute structure valorisant des ressources patrimoniales inhérentes au territoire défini plus haut. L'acceptation du demandeur fait l'objet d'une délibération et d'un vote des membres du réseau.
- Pour les partenaires : chaque demande de partenariat est soumise au vote des membres du réseau après lecture du dossier du demandeur et/ou entretien.
- Les demandes d'adhésion se font à l'adresse suivante : [peps-roannais@laposte.net](mailto:peps-roannais@laposte.net)
- Le réseau peut radier l'un de ces adhérents par vote, si ce dernier ne respecte pas la présente charte.

**DÉCLARATION D'ENGAGEMENT :**

En signant la présente charte, nous nous engageons à :

- respecter les principes qui y sont énoncés
- participer au réseau dans les limites des moyens et ressources de notre structure.

Structure :

Délégué titulaire (nom et statut) :

Suppléant (nom et statut) :

Date :

Signature du responsable de la structure :